

# CFG-OA

## PV

**Date :** le vendredi 12 avril 2024

**Heure :** 13h30

**Lieu :** Glaverbel

### Contenu de la réunion :

---

#### **Agenda de la réunion du 12 avril 2024 :**

#### **1. APPROBATION DU PV**

- 1.1. Approbation de l'OJ du 12 avril 2024
- 1.2. Approbation du PV du 15 mars 2024

#### **2. FINANCES**

- 2.1. Budget 2024

#### **3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

- 3.1. Chambre wallonne
- 3.2. Chambre des matières bruxelloises
- 3.3. GT « Stage »
- 3.4. GT « Assurances » du CNOA
- 3.5. GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »
- 3.6. GT « Post-formation des stagiaires
- 3.7. Création d'un nouveau GT « Vade-mecum de l'architecte agent immobilier »

#### **4. JURIDIQUE**

- 4.1. Assurance des mandataires et membres du personnel de l'Ordre des Architectes

#### **5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA**

/

#### **6. COMMUNICATION**

- 6.1. Présentation Plan Communication : 14 heures 30

#### **7. INFORMATIQUE**

/

## 8. DIVERS

- 8.1. Rentrée solennelle 2024
  - 8.2. Article paru dans Le Soir Immo : « L'architecture d'aujourd'hui est d'une médiocrité terrible »
  - 8.3. Mémoire et lettre ouverte
- 

## 1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

### 1.1. OJ du 12 avril 2024

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour.

### 1.2. PV du 15 mars 2024

DECISION : le PV du Cfg-OA du 15 mars 2024 est approuvé.

## 2. FINANCES

### 2.1. Budget 2024

Comme souligné à plusieurs reprises, une attention particulière doit être portée aux finances de l'Ordre étant entendu que cette attention ne doit pas contraindre l'Ordre dans ses missions et actions essentielles.

Une gestion rigoureuse relève de la responsabilité des mandataires et plus particulièrement de ceux siégeant au Comité de Direction et au Cfg-OA.

Lors du Cfg-OA du 15 mars 2023, des décisions ont été prises concernant les jetons de présence liés aux contrôles de stage, aux réunions du Cfg-OA ainsi qu'à celles du Comité de Direction.

Est-il possible de forfaitiser d'autres réunions ?

Réunions du Cfg-OA :

- les Chambres wallonne et bruxelloise
- les GT
- le Comité éditorial

Réunions au sein des CP :

- les commissions de stage
- les réunions de Bureau dans les CP
- les réunions de Conseil dans les CP

- les Bureau/Conseil disciplinaires et la Cour d'appel

DECISION : le Cfg-OA décide d'appliquer pour les contrôles de stage un forfait temps de 45 minutes par contrôle étant précisé qu'un contrôle doit s'entendre par 1 contrôleur pour 1 stagiaire, avec effet à partir du 2 avril 2024 et ce pour une période de maximum 6 mois à l'issue de laquelle la situation sera réévaluée.

DECISION : le Cfg-OA décide d'appliquer un forfait de 2h30 (réunion, lecture de l'OJ et du PV) pour les réunions des Chambres professionnelles et ce pour une période de 6 mois maximum.

DECISION : le Cfg-OA décide d'appliquer un forfait de 2h00 (réunion, lecture de l'OJ et du PV) pour les réunions du Comité éditorial.

DECISION : le Cfg-OA décide d'appliquer un forfait de 2h00 pour les réunions des Présidents précédant les réunions du Cfg-OA.

### **3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

#### **3.1. Chambre wallonne**

Réunion du 9 avril 2024

Débat politique le 15 avril 2024 à Créagora

Intervenants : Eliane Tilieux (PS), Véronica Cremasco (ECOLO), Benoît Dispa (LES ENGAGÉS), Vincent Maillen (MR) et Laszlo Schonbrodt (PTB)

Modérateur : Martin Buxant

POUR INFO

#### **3.2. Chambre des matières bruxelloises**

Débat politique du 9 avril 2024 à Glaverbel : compte-rendu

Intervenants : Isabelle Emmery (PS), Bernard Clerfayt (DEFI), David Leisterh (MR), Isabelle Pauthier (ECOLO), Christophe Debeukelaere (LES ENGAGÉS) et Françoise De Smedt (PTB). Modérateur : Pauline DEGLUME

Réunion du 11 avril 2024 de la chambre des matières bruxelloises.

POUR INFO

### 3.3. GT « Stage »

Deux membres du Cfg-OA, à savoir, madame Marcelle Rabinowicz et monsieur Pascal Daspremont ont été désignés pour faire partie du GT « Stage ».

Suite à un appel à candidats lancé en vue de la constitution complète de ce GT, le secrétariat du Cfg-OA avait réceptionné les candidatures suivantes :

- **CP du Hainaut** : Didier Pollart (effectif)
- **CP du Hainaut** : Sylvain Duthoit (suppléant)
- **CP de BCBW** : Thierry Wantens (effectif)
- **CP de BCBW** : Jean-Jacques Harotin (suppléant)
- **CP de Liège** : Martine Labeye (effectif ou suppléant, à désigner lors de la séance)
- **CP de Liège** : Martin Atérianus (effectif ou suppléant, à désigner lors de la séance)
- **CP de Namur** : Francesco Cipolat (effectif)
- **CP de Namur** : Luc Demonté (suppléant)
- **CP de Luxembourg** : Marie Le Clément (effectif)
- **CP de Luxembourg** : Fabrice Debertry (suppléant)

Lors de la séance du 15 mars 2023, le Cfg-OA a invité le Conseil de Liège à désigner un membre suppléant et le Conseil de BCBW à désigner un membre effectif et un membre suppléant étant entendu que le membre effectif du GT « Stage » doit être un membre effectif au sein du Conseil.

Il serait utile de mener une réflexion pour définir les critères à remplir pour faire partie utilement de ce GT, comme par exemple, être maître de stage ou, à tout le moins, avoir été maître de stage. La légitimité d'un GT est étroitement liée à sa composition.

POUR DECISION : ce point est reporté.

### 3.4. GT « Assurances » du CNOA

Lors de la séance du 9 février 2024, le Cfg-OA a chargé l'administration de lancer un nouvel appel à candidats auprès des 75 mandataires pour désigner deux mandataires (différents de ceux qui participent actuellement au GT du Cfg-OA) possédant une expertise en la matière pour se joindre au GT « assurances » au niveau national.

Suite à cet appel à candidats, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures suivantes :

- **CP du Hainaut** : Stéphanie AMEELS (effectif)
- **CP du Hainaut** : Quiérien DEMOOR (suppléant)
- **CP de BCBW** : Ariane Hecht (effectif)
- **CP de BCBW** : Alain Desmytter (suppléant)
- **CP de Namur** : Stéphanie Pourignaux (effectif)
- **CP de Namur** : Patricia Lechien (suppléant)

Il est proposé de demander au GT d'établir un rapport à l'attention du Cfg-OA à l'issue de la 4<sup>ème</sup> réunion.

Ce point a été reporté lors de la séance du 15 mars 2024.

Il serait utile de mener une réflexion pour définir les critères à remplir pour faire partie utilement de ce GT, comme par exemple, avoir une activité au travers de laquelle des contacts réguliers sont entretenus avec les compagnies d'assurances. La légitimité d'un GT est étroitement liée à sa composition.

DECISION : le Cfg-OA décide de provisoirement suspendre le GT Cfg-OA « Assurances » et d'envoyer, dans un premier temps, messieurs J. SYNE et N. VAN OOST pour représenter le Cfg-OA au sein du GT national.

### **3.5.** GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »

Un membre du Cfg-OA, à savoir monsieur Pascal Simoens, a été désigné pour faire partie du GT « Transformation numérique de la profession et mission légale ».

Suite à un appel à candidats lancé en vue de constituer complètement de GT, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures suivantes :

- **CP du Hainaut** : Gianni HAMEL (effectif)
- **CP du Hainaut** : Maxime MOUQUET (suppléant)
- **CP de Namur** : Pierre Salingros (effectif)
- **CP de Namur** : Patricia Lechien (suppléant)
- **CP de Liège** : Jean-Yves Jehoulet (effectif)
- **CP de Liège** : Philippe Meilleur (suppléant)
- **CP de BCBW** : Louis Milis (effectif)
- **CP de BCBW** : Alain Desmytter (suppléant)
- **CP de Luxembourg** : Julie Roland (effectif)
- **CP de Luxembourg** : Elodie Chantinne (suppléant)

Lors de la séance du 15 mars 2024, le Cfg-OA a invité le Conseil de Liège à désigner un membre effectif et un membre suppléant, le Conseil de BCBW à désigner un membre suppléant et le Conseil de Luxembourg à désigner un membre suppléant.

Il serait utile de mener une réflexion pour définir les critères à remplir pour faire partie utilement de ce GT, comme par exemple, avoir des compétences et une expertise marquée dans le domaine de la digitalisation. La légitimité d'un GT est étroitement liée à sa composition.

DECISION : le Cfg-OA valide la composition du GT « Transformation numérique de la profession et mission légale » telle que proposée ce jour.

Une première réunion est à prévoir afin de déterminer les sujets à aborder.

**3.6.** GT « Post-formation des stagiaires »

Compte tenu de la disponibilité des formateurs et afin de pouvoir présenter un dossier complet, il est proposé de reporter ce point à la séance du 24 mai 2024.

POUR DECISION : ce point est reporté.

**3.7.** Création d'un nouveau GT « Vade-mecum de l'architecte agent immobilier »

Le service juridique suggère de créer un nouveau GT « vade-mecum de l'architecte agent immobilier » destiné, comme son nom l'indique, à établir un vade-mecum reprenant l'ensemble des règles et procédures à appliquer à ceux-ci (inscription, disciplinaire, contrôle des comptes de tiers et de la formation continue, ...); ce qui faciliterait la vie des Conseils, du service juridique et professionnaliserait davantage la pratique.

Il est proposé de composer ce groupe de travail à tout le moins partiellement de spécialistes en la matière, à savoir au moins un membre de l'IPI, les assesseurs juridiques Mr Aoust et Me Tulcinsky (tous deux étant à l'Ordre et à l'IPI), 2 mandataires ainsi que le service juridique.

Le Cfg-OA accepte-t-il de créer ledit groupe de travail ?

DECISION : le Cfg-OA décide de créer un GT « Vade-mecum de l'architecte agent immobilier ».

Dans l'affirmative, valide-t-il la composition telle que proposée, à savoir deux assesseurs juridique Mr Aoust et Me Tulcinsky, deux mandataires, un membre de l'IPI et le service juridique ?

Cela étant dit, messieurs B. THIRY et S. DECKMYN se portent candidats pour participer à ce GT.

DECISION : le Cfg-OA valide la composition du GT « Vade-mecum de l'architecte agent immobilier » comme suit : maîtres Aoust et TULCINSKY, messieurs B. THIRY et S. DECKMYN en tant que membres effectifs et monsieur A. BEDORET en tant que membre suppléant.

## **4. JURIDIQUE**

**4.1.** Assurance des mandataires et membres du personnel de l'Ordre des Architectes

Cette assurance, au coût de 28.000 € par an, couvre les actes posés par les mandataires, les membres du personnel ainsi que les co-curateurs.

POUR INFO

**5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD**

/

**6. COMMUNICATION**

**6.1. Etat de la situation**

Exposé de l'état des lieux de la communication de l'OA ainsi que des perspectives d'avenir.

POUR DECISION : ce point est reporté.

**7. INFORMATIQUE**

/

**8. DIVERS**

**8.1. Rentrée solennelle 2024**

Date : 17 octobre 2024

Lieu : Salle Flagey

Orateur : Christian de Portzamparc – Pritzker 1994

POUR INFO

**8.2. Article paru dans Le Soir Immo : « L'architecture d'aujourd'hui est d'une médiocrité terrible »**

POUR INFO

**8.3. Mémoire et lettre ouverte**

POUR INFO

**FIN DE LA REUNION : 16h40.**